

Un plan pour combler les carrières souterraines

SECURITE. Des kilomètres de galeries parcourent le sous-sol de Gagny. Ces anciennes carrières de gypse menacent de s'effondrer. La ville a décidé de les faire remblayer afin d'aménager un parc naturel de 40 hectares et de construire quelque 900 logements.

LE SOUS-SOL d'une grande partie de Gagny est un gruyère. Conscient du danger que représentent les kilomètres de galeries souterraines des anciennes carrières de gypse qui s'effondrent peu à peu, la ville envisage de les combler. La mise en sécurité de 90 hectares permettrait de créer un parc naturel de 40 hectares et de construire quelque 900 logements. Mais les associations de défense de l'environnement tirent la sonnette d'alarme.

Devenir une ville verte

Les vieux habitants de Gagny connaissent bien les trois carrières de gypse. Celle de l'est, dite carrière Saint-Pierre, s'avère de loin la plus dangereuse. D'énormes fontis (affaissements du sol) y apparaissent régulièrement. Elle n'a encore jamais été consolidée. France Construction envisage d'y construire 500 logements. Le troisième collège doit aussi voir le jour en limite de ce secteur. Mais le comité de sauvegarde du plateau d'Avron et l'Association des naturalistes des Côteaux d'Avron ont bloqué le projet pour sauvegarder la faune et la flore qui seraient précieuses à cet endroit.

La carrière du centre, appartenant aux plâtres Lafarge, borde la N 302.

Elle est déjà comblée pour l'essentiel. Seules les galeries effondrées attendent encore des injections de matériaux destinés à les obturer. 250 logements y sont prévus.

Enfin, la carrière de l'ouest, dite

carrière Marteau, ne peut être remblayée. L'inspection générale des carrières s'y oppose formellement. Là, à certains endroits, se produisent des glissements de terrain. Notamment aux Grands Côteaux, rue André-Gi-

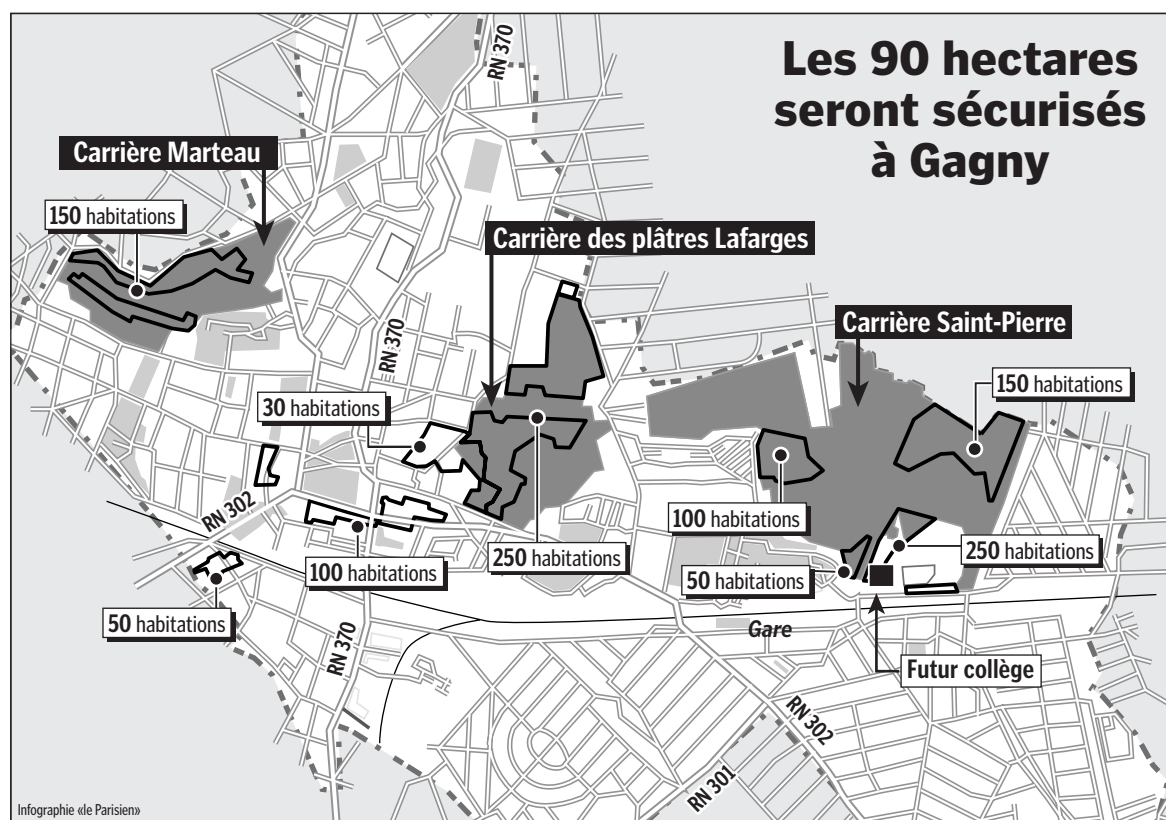
rardin. 150 logements doivent y prendre place. Pour les trois sites, il s'agit d'habitats mixtes comprenant de l'accession à la propriété et du locatif, dont un tiers de social.

La plupart de ces galeries souter-

raines ne comptent qu'un niveau avec des hauteurs atteignant 18 mètres. Les terrains appartiennent à des propriétaires privés que la mairie pousse à mettre les lieux en sécurité. « La ville de Gagny espère un engagement de la région Ile-de-France, pour obtenir une aide au remblayage, explique-t-on à la mairie. Environ 1 million de francs par an. Ce qui lui permettrait de réaliser une opération blanche. Dans l'avenir, une aide de l'Agence des espaces verts n'est pas impossible non plus. »

Une convention de zone d'aménagement concerté (ZAC) sera passée. Gagny recevra gratuitement les deux tiers des espaces sécurisés. Ce qui la mettra dans le peloton de tête des villes vertes de Seine-Saint-Denis, avec 16 m² d'espaces verts par habitant, contre 4 m² actuellement.

GILLES CORDILLOT



REPERES

- **Carrière de l'est :** 52,4 ha dont 11 ha constructibles et 41,4 ha réservés aux espaces verts.
- **Carrière du centre :** 24,4 ha dont 7,7 ha constructibles et 16,7 ha d'espaces verts.
- **Carrière de l'ouest :** 13,4 ha dont 6,7 ha constructibles et 6,7 ha d'espaces verts.

« Ce site est protégé »

ALAIN THELLIER, membre de l'Association des naturalistes des coteaux d'Avron

« **C**ETTE HISTOIRE de carrières a toujours été notre cheval de bataille, explique le militant de l'Association des naturalistes des coteaux d'Avron (Anca). « Les pelouses calcaires mameuses qui constituent cet endroit sont, semble-t-il, assez rares, d'où la nécessité de les protéger, d'autant qu'elles abriteraient des espèces animales et végétales protégées. »

« Nous avons découvert sur ce site l'existence d'oiseaux comme le traquet ou le queue-rouge, ainsi que la présence de mantes religieuses et de grillons italiens, souligne Alain. Or, il s'agit d'espèces protégées en région parisienne. » Côté flore, ce n'est pas mal non plus. « Il existe sur ce terrain des aliziers de Fontainebleau, une espèce d'arbres protégée à l'échelon national. Nous avons donc demandé en décembre 1993 un arrêté de protection de biotope, et, en 1996, nous avons fait inscrire ce site en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. »

« Rien d'étonnant à ce que l'association ait rejeté la proposition d'aménagement d'un petit espace pour préserver la nature. « Il existe 3 hectares de site intéressant, on ne va tout de même pas accepter de ne sauver que quelques milliers de mètres carrés. »

Mantes religieuses et grillons italiens

L'association se dit d'accord pour le comblement des galeries, mais pas pour le remblaiement de la zone, au prix du sacrifice d'un site protégé. « Ils veulent remblayer sur des hauteurs allant de 2 m à 10 m de haut, affirme Alain. Cela veut dire 100 000 m³ de gravats autorisés par la mairie de Gagny. »

L'association Gagny environnement a déposé un recours administratif. L'Anca lui a apporté son soutien. Tout est bloqué jusqu'à connaissance du jugement.

G. C.

« Un jour, il y aura des effondrements »

JEAN-CLAUDE CAMELAN, spécialiste des carrières

« **C**ES CARRIÈRES sont dangereuses. Il faut les combler. » Jean-Claude Camelan, de la société Semofi, estime que si l'on ne fait rien, un jour ou l'autre, on assistera à des effondrements. « On enregistre rarement de gros accidents, sauf lorsqu'on a affaire à un effondrement généralisé, mais je dis qu'il faut tout de même combler ces kilomètres de boyaux qui courent sous Gagny », explique le spécialiste.

Comblé, on ne demande que ça. Sauf qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur la technique à adopter. La moins onéreuse consiste à remblayer de l'intérieur. On prend un bulldozer et on pousse les gravats jusqu'au fond des galeries. Cette méthode a des limites : elle ne permet pas de remplir jusqu'en haut de la voûte. La seconde technique consiste à réaliser des forages et à remplir par le haut, selon le principe du sablier. L'inconvénient est que le prix est beaucoup plus élevé. Pour le directeur des services techniques de la ville, la première méthode suffirait pourtant pour la partie destinée aux



GAGNY, FEVRIER 2000. Deux techniques s'opposent pour combler ces galeries qui ont commencé de s'effondrer.

espaces verts, car même s'il reste 0,50 m à un mètre de vide, cela n'a rien de catastrophique. Seulement, l'inspection générale des carrières dit non ! « Tout dépend de l'inspecteur adjoint des carrières, fait remarquer Jean-Claude Camelan. Le précédent

autorisait 50 centimètres de vide. Le nouveau exige le plein total. » Ce blocage met le projet en difficulté, car personne ne voit où trouver l'argent nécessaire pour financer un chantier de cette ampleur.

G. C.